

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023



JOURNEE DE SOLIDARITE AU PROFIT DU TELETHON



Inscription à télécharger sur www.jouy-le-potier.fr

N° d'agrément AFM Téléthon : 045020

BUVETTE SUR PLACE

Renseignement : 02 38 45 80 13

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 – DEFINITION

Le Dimanche 17 Septembre 2023, une **journée de solidarité au profit du Téléthon** est **organisée sur terrain privé sans classement ni chronométrage** sous forme de relais par équipe de deux pilotes à JOUY LE POTIER.

Article 2 – CATEGORIE

Motos **homologuées** de type trail ou enduro

Article 3 – CONCURRENT

Peuvent participer à cette journée:

- Tout pilote inscrit **avant le 10 Septembre 2023** (au-delà de cette date un supplément de 5 euros sera demandé à l'engagement soit 30 euros).
- Tout pilote **qui signera une décharge dûment remplie.**
- Tout pilote ayant bien intégré l'esprit de cette journée de solidarité et de convivialité.

Article 4 – CONTROLE TECHNIQUE et ADMINISTRATIF

Les motos devront être dans un bon état pour un maximum de sécurité, l'organisation se donne le droit d'exclure toutes motos suspectes.

Vous devrez montrer votre carte grise, permis de conduire et certificat d'assurance en cours de validité au contrôle administratif et ensuite passer votre véhicule au contrôle technique.

Un extincteur par équipage.

Sur les motos: numéros en chiffre, lisible à la charge du pilote sur les 3 côtés.

Article 5 – SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Les commissaires seront en possession de chasuble fluorescente et d'un extincteur.

Un binôme de pompiers de la commune de Jouy le potier sera sur place.

Les relais motos se feront dans le parc coureur moteur à l'arrêt.

Chaque équipage doit être en possession d'un extincteur et d'un tapis environnemental pour ravitailler en carburant.

2 parkings distincts pilotes et spectateurs seront délimités pour laisser l'entrée du terrain libre d'accès au secours pour évacuation éventuelle de blessé.

Des poubelles seront mises à disposition pour tous les déchets avec tri sélectif.

Les zones réservées au public seront sécurisées par des barrières métalliques, des filets plastiques ou de la double rubalise avec zone neutre.

Article 6 – EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES DES PILOTES

- Casque aux normes EU
- Lunettes de protection type cross
- Protection dorsale
- Genouillères
- Bottes enduro ou cross
- Gants

Article 7 – ENGAGEMENTS

Les règlements d'engagements devront parvenir **avant le 10 Septembre 2023** à l'adresse suivante :
29 place de la Mairie
45370 Jouy Le Potier

Places limités à 100 pilotes.

Montant d'engagement : 25 euros par chèque à l'ordre de « **tel est ton combat » par pilote**

Renseignement et numéros utiles:

Mairie: 02 38 45 80 13

Organisateur technique KMX Performances : 06 70 33 31 52

Article 8 – EXCLUSION

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout pilote ayant un comportement dangereux ou contraire à l'esprit de solidarité et de convivialité et sans remboursement des frais d'inscription.

Article 9 – RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera considérée, les commissaires s'en chargeront.

Article 10 – ATTRIBUTION DES NUMEROS

Vous recevrez votre confirmation d'engagement par mail (si celle-ci est indiquée proprement et lisiblement dans la demande d'engagement) avec votre numéro avant la manifestation.

Article 11 – DEROULEMENT DE LA JOURNEE

La démonstration se fera par équipe de deux pilotes (possibilité de 2 pilotes pour 1 moto). Si vous n'avez pas de binôme, l'organisation se chargera de vous en trouver un.

Dimanche 17 septembre 2023

07H30 à 8H40	Contrôle administratif et technique
08H45	Rappel des règles de sécurité
09H00	Séance de reconnaissance pour les motos
9H30	DEPART 1ère démonstration MOTOS
11H00	FIN de la 1ère démonstration MOTOS
12H00	PAUSE AVEC BUVETTE SUR PLACE (tous les fonds sont reversés au Téléthon)
14H00	DEPART 2ème démonstration MOTOS
15H30	FIN de la 2ème démonstration MOTOS
16H00	Rassemblement de tous les pilotes et accompagnateurs volontaires pour procéder tous ensemble au DEBANDEROLAGE MERCI d'avance pour votre coup de main.
16H30	REMISE DE LOTS A TOUS LES PARTICIPANTS

Les horaires et la durée des manches peuvent évoluer en fonction du déroulement de la journée.

SOYEZ A L'HEURE SVP POUR UN BON DEROULEMENT

ARTICLE 12 – INSCRIPTION

CADRE RESERVE à L'ORGANISATION

Dossier complet :	Oui	Non
Décharge de responsabilité remplie et signée par les 2 pilotes :	Oui	Non
Règlement d'un montant de 25 euros par pilotes à l'ordre de l'AFM :	Oui	Non
Certificat médical de l'année en cours (voir Art 13) ou licence FFM :	Oui	Non
Observations :	N°	

PILOTE 1 : **MOTO**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Email (lisible):	
Tél. fixe :	Portable :
N° de permis :	Catégorie du Permis :
N° d'immatriculation :	Cylindrée :
Cie d'assurance :	N° de police :

PILOTE 2 : **MOTO**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Email (lisible):	
Tél. fixe :	Portable :
N° de permis :	Catégorie du Permis :
N° d'immatriculation :	Cylindrée :
Cie d'assurance :	N° de police :

DEMONSTRATION SUR PRAIRIE

Article 13 – RESPONSABILITE

Je soussigné Certifie avoir pris connaissance du présent règlement.

J'assumerai seul la responsabilité de tous dégâts corporels ou matériels envers mes accompagnants et moi-même, ainsi que mon matériel. Je renonce donc à toute poursuite envers l'organisation et la commune de Jouy le Potier.

Je prendrais le départ uniquement si mes papiers sont en règles (*permis de conduire, carte grise et certificat d'assurance*) que je serais en possession d'un équipement adapté au tout terrain (bottes « type motocross », dorsale, casque, gants) et que j'ai transmis un certificat médical (validité de 3 ans) stipulant que je ne présente actuellement aucune contre-indication apparente à la pratique de la moto tout terrain.

Nous vous formulons par la présente notre demande d'engagement à la journée de solidarité au profit du Téléthon du **Dimanche 17 septembre 2023 à Jouy le Potier**.

Nous avons pris connaissance du règlement particulier à l'épreuve et nous nous engageons à le respecter ainsi qu'à se conformer aux directives de l'organisation.

Nous joignons le chèque de l'intégralité du montant de l'engagement, tous les fonds de cette journée seront reversés au Téléthon.

Règlement par chèque à l'ordre de « **tel est ton combat** » d'un montant de 25 euros par pilote (Assurance responsabilité pour la journée incluse)

Signature du pilote précédée de la mention lu et approuvé (obligatoire) :

.....

Tous les fonds de la Buvette seront aussi reversés au
TELETHON

PARTENAIRES :



JT MOTO LA FERTE SAINT AUBIN

